

Présents : Y.DEPAS, Bourgmestre-Président
L.FRERE, R.VAFIDIS, T.CHAPELLE, V.BUGGENHOUT, Echevin (e)s
G.CHARLOT, Président
J-M.TOUSSAINT, Président CPAS
R.CAPPE, G.JANQUART, L.BOTILDE, S.GEENS,
B.BOTILDE, A.JOINE, R.ROLAND, J-F.MARLIERE,
M.STREEL, I.PONCELET, M.MALOTAUX, C.VAN DER ELST, J.SEVERIN,
B.RADART, Conseillers
Y.GROIGNET, Directeur général,

EXCUSE : T.BOUVIER

La séance est ouverte à 19 H 30, sous la présidence de Monsieur Grégory CHARLOT, Président ;

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'ordre du jour arrêté par le Collège Communal est complété par un point. Il a été déposé par Monsieur Laurent Botilde, Conseiller Communal MR

Il est libellé de la manière suivante :

8) L'église de Warisoulx

L'accès à l'église de Warisoulx est interdit pour une durée indéterminée. En effet, la stabilité de la structure en bois qui soutient le clocher est alarmante. Lors du Conseil Communal du 31 janvier il a été indiqué qu'une réunion devait avoir lieu le 6 février avec toutes les parties. Quelle est votre analyse de la situation ? Pourriez-vous faire le point sur cette réunion du 6 février ? Qu'en est-il de la définition des travaux à réaliser et de leurs coûts ? De manière globale, qu'en est-il de l'état des lieux pour toutes les églises de La Bruyère ?

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 : Approbation

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Service de l'Accueil Temps Libre (ATL en abrégé) : Commission Communale de l'Accueil(CCA en abrégé) : Désignation des 5 représentants communaux effectifs et de leurs suppléants

Le Conseil,
Monsieur Thibaut Bouvier entre en séance ;

Vu l'article L1122-34 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret de la Communauté Française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, ainsi que son arrêté d'application du 3 décembre 2003 ;

Attendu que conformément à ce décret, le Président de la Commission Communale de l'Accueil (CCA en abrégé) et son supplément ont déjà été désignés par le Collège Communal ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder, parmi le Conseil Communal, à la désignation des 4 autres représentants effectifs et de leurs suppléants au sein de Commission Communale de l'Accueil en raison du renouvellement dudit Conseil suite aux élections du 14 octobre 2018 ;

Attendu que le suppléant siège à la Commission lorsque le membre effectif qu'il supplée est empêché ;

Vu la circulaire reçue de la Direction ATL au sein de l'ONE ;

Attendu qu'il est indiqué que le Conseil Communal désigne les autres représentants, à l'issue d'un vote sur base d'une liste de candidats membres du Conseil communal qui se sont préalablement déclarés ;

Attendu que lors de ce vote, chaque membre du Conseil dispose d'un nombre de voix égal au nombre de postes à pourvoir moins 1 ;

Attendu que les candidats retenus pour représenter le Conseil Communal au sein de la CCA sont ceux ayant obtenu le plus de voix ; qu'en cas de parité des voix, ce sont les candidats les moins âgés qui sont désignés ;

Attendu que la composante de la CCA comptera 5 représentants ;

Attendu que parmi ces 5 représentants, siège d'office le Président de CCA ;

Attendu que dès lors, il reste 4 représentants à désigner ainsi que leurs suppléants ;

Vu les candidatures présentées par les différents partis respectifs autour de la table du Conseil ;

DECIDE à l'unanimité :

d'arrêter la représentation du Conseil Communal dans la Commission Communale de l'Accueil comme suit :

1) pour le PS : Monsieur Yves DEPAS (Président) et sa suppléante Madame Isabelle Poncelet ;

2) pour ECOLO : Madame Carole VAN der ELST et son suppléant Monsieur Jean SEVERIN ;

3) pour D&B : Madame Valérie BUGGENHOUT et son suppléant Monsieur Grégory CHARLOT ;

4) pour le MR : Monsieur Jean-François MARLIERE et son suppléant Monsieur Laurent BOTILDE ;

Monsieur Guy JANQUART et sa suppléante Mademoiselle Maureen MALOTAUX.

3. Déclaration de politique communale

Le Conseil,

Attendu que suite au scrutin communal du 14 octobre 2018, un nouveau Conseil Communal a été installé le 3 décembre 2018 ;

Attendu que durant cette séance, un pacte de Majorité a été voté et a permis la mise en place d'un nouvel Exécutif communal ;

Attendu que l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipule que « dans les 2 mois après la désignation des Echevins, le Collège soumet au Conseil Communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière » ;

Attendu que la Majorité en place, constituée des partis politiques PS, D&B et ECOLO, a rédigé ce document qui est ainsi libellé :

« DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

PS, D&B et Ecolo

LA BRUYÈRE 2018 - 2024

Table des matières

Déclaration de Politique Générale 2

1. Gouvernance 3

1.1. Pour rendre le pouvoir aux citoyens : 3

1.2. Pour valoriser le personnel communal et garantir une gestion moderne et efficace des ressources humaines : 3

1.3. Pour optimiser la gestion des finances communales : 4

2. Construire avec tous un enseignement communal durable, inclusif et ouvert 5

2.1. L'enseignement fondamental communal 5

2.2. La petite enfance et extrascolaire 5

3. Soutenir aux côtés des citoyens le développement de projets sportifs, culturels avec une attention particulière pour les jeunes 6

3.1. Les projets sportifs 6

3.2. Les projets Jeunesse 6

3.3. Les projets culturels 7

3.4. Les projets patrimoniaux et touristiques 7

4. Développer des alternatives au tout à la voiture 9

4.1. Mobilité 9

4.2. Sécurité des personnes et des biens 9

5. Repenser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux énergétiques du 21^{ème} siècle 10

- 5.1. Aménagement du territoire et urbanisme 10
- 5.2. Énergie 10
- 6. Relier le territoire agricole et ceux qui en vivent avec les citoyens qui l'utilisent 11
 - 6.1. Environnement 11
 - 6.2. Économie 11
 - 6.3. Agriculture et Bien-être animal 12
- 7. Inclure tous les habitants à tout âge (solidarité) 13
 - 7.1. Maintenir les aînés qui le désirent à La Bruyère 13
 - 7.2. Investir dans le logement pour tous 13
 - 7.3. Vivre la différence 13
 - 7.4. Initier une politique locale de solidarité internationale 14
 - 7.5. Promouvoir l'égalité des chances 14

2. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

PS, D&B et Ecolo pour La Bruyère 2018-2024

Conformément à l'article L1123-27, §1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous trouverez ci-dessous la Déclaration de Politique communale 2019-2024 :

POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE COMMUNE DE LA BRUYÈRE INSCRITE DANS LE 21ÈME SIÈCLE, CELUI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET HUMAINE,

- **Pour une commune bien gérée** : bonne gouvernance et participation , vigilance permanente aux besoins des Bruyérois, disponibilité, engagement politique et écoute du citoyen, respect des partenaires, accès aux services et égalité réelle entre tous les citoyens.
- **Pour une commune durable et pionnière** : une vision à long terme dans une logique du développement durable de notre commune rurale et agricole.
- **Pour une commune solidaire et hospitalière** : pour le Vivre-ensemble (égalité et solidarité).

- **Pour une commune dynamique et conviviale:** promotion des actions culturelles, éducatives, sociales et renforcement de la cohésion sociale,

LA MAJORITÉ PS, D&B ET ECOLO PROPOSE DE DÉVELOPPER DÈS 2019 :

- Un partenariat permanent avec la population via des concertations locales et des commissions permanentes en supracommunalité : des lieux et des temps de rencontres (via un renouveau des commissions citoyennes, accessibles à toutes et tous, participatives et permanentes et un retour régulier vers la population via des rencontres par village et des outils de communication performants).
- Une vision à long terme via des plans budgétés dont les étapes sont précisées et devront déboucher sur des plans d'actions dans une logique de développement durable.
- Une mise en œuvre par des agents communaux formés et soutenus.
- Sous la responsabilité collégiale du conseil communal avec une communication régulière du Collège au conseil communal et aux citoyens.

ET EST HEUREUSE ET FIÈRE DE VOUS PRÉSENTER SA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DÉCLINÉE EN 7 GRANDES PRIORITÉS QUI, DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL QUI SUIVRA, SERONT PRÉCISÉES EN ACTIONS CONCRÈTES, PLANIFIÉES ET BUDGÉTISÉES.

1. Gouvernance

La bonne gouvernance constitue, pour nous, un enjeu essentiel de l'action publique et ce à tous les échelons. Elle sera, à tout moment, au centre de notre discours politique, tant dans la définition d'objectifs à atteindre que dans la définition des moyens par lesquels nous entendons mettre en œuvre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Les bonnes pratiques que nous ne cesserons d'encourager se conjugueront autour des facettes suivantes de la bonne gouvernance:

- l'éthique: le respect des lois et l'intégrité
- le contrôle démocratique/la transparence et la participation
- la cohérence et la pertinence des politiques locales: la planification stratégique durable
- la gestion performante des ressources humaines et des services.

Plus concrètement, les actions suivantes seront mises en œuvre :

1. Pour rendre le pouvoir aux citoyens :

- Confier la présidence du conseil communal à un conseiller.
- Créer un échevinat de la Citoyenneté participative, de l'information et de la communication (y compris la gestion du site internet communal).
- Mettre en place des commissions consultatives pour chaque grande compétence échevinale (présidée par un conseiller d'un autre groupe) : comité de rédaction du bulletin communal, service du personnel, travaux, sport, plan communal de mobilité.
- Garantir une réponse rapide et complète à toutes les interpellations des citoyens.
- Impliquer l'opposition dès lors qu'elle sera constructive .
- Développer des modes participatifs de suivi (rencontres par village, modernisation des outils de communication et étudier la possibilité de diffuser les débats du Conseil communal sur le site de la commune et/ou les réseaux sociaux).
- Répartir les subsides aux associations sur base de critères objectifs.
- Allouer un budget participatif dans un cadre bien défini.
- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants.
- Informer les citoyens des possibilités de médiation en cas de litige avec l'administration.
- Faire de la nouvelle maison communale la Maison des Citoyens et affecter l'ancienne maison communale en lieux de rencontres (espaces polyvalents) pour les associations et les citoyens.
- Préserver les services de proximité d'intérêt collectif.
- **Pour valoriser le personnel communal et garantir une gestion moderne et efficace des ressources humaines :**
- Établir un plan stratégique transversal (PST) pour piloter notre programme de législature avec l'aide de l'administration.
- Fédérer les énergies en consacrant les moyens financiers et informatiques à la réalisation des projets en faveur des citoyens.
- Établir un plan de développement et d'évaluation du personnel et reconnaître le personnel dans sa qualification (barème, statut, pensions)

- Favoriser les formations continuées du personnel.
- Soigner les recrutements en faisant notamment appel à des comités de sélection impartiaux.
- Améliorer la gestion des services communaux.
- Assurer une concertation efficiente avec les chefs de services en veillant notamment au bon fonctionnement du Comité de Direction qui vient d’être mis en place.
- **Pour optimiser la gestion des finances communales :**
 - Assurer une gestion moderne, rigoureuse et cohérente des finances communales afin d’en maintenir la maîtrise au niveau local.
 - Rechercher les subsides activement et de manière permanente.
 - Garantir, grâce à des tableaux de bords, un suivi budgétaire rigoureux de la nouvelle maison communale, du futur hall des sports et des extensions scolaires.
 - Veiller à l’optimalisation des actifs communaux (bâtiments, routes, ponts, égouts, ...) par une stratégie et une planification des travaux d’entretien (à court, moyen et long termes).
 - Redéfinir le patrimoine communal.
 - Effectuer, dans toute la mesure du possible, des placements et des emprunts éthiques.

2. Construire avec tous un enseignement communal durable, inclusif et ouvert

Outre une confiance, une autonomie pédagogique et un soutien fort aux enseignants , notre majorité a la volonté de planifier des constructions et des réhabilitations des bâtiments scolaires dans une perspective durable, écologique et économe en énergie.

Concrètement, nous veillerons, au cours de cette législature, à :

1. L’enseignement fondamental communal

- Soutenir les enseignants et les directions par des moyens humains et financiers complémentaires à ceux du pouvoir subsidiant.
- Planifier des constructions et des réhabilitations des bâtiments scolaires dans une perspective durable, écologique et économe en énergie. Il nous faut en effet sortir de la logique des modules dans les écoles et créer des locaux adaptés en y associant les enseignants, les autres membres du personnel, les parents et les élèves.

- Soutenir les projets innovants : école inclusive , pédagogies actives, projet « outdoor ».
- Amplifier et généraliser les projets d'alimentation durable, locale, bio ou raisonnée (Écoles agenda 21) dans les cantines scolaires et auprès de nos jeunes.
- Renforcer l'enseignement maternel, base de tout l'édifice scolaire.
- Développer les synergies entre les écoles des différents réseaux d'enseignement ou des communes proches.
- Inciter à l'utilisation des pedibus et vélo-bus (organisation des trajets collectifs des élèves à pied ou à vélo) stimulés par la CLDR par un recrutement de volontaires et développer d'autres réflexes mobilité (Brevet cycliste, par exemple) .
- **La petite enfance et extrascolaire**
 - Entamer une réflexion avec le personnel, l'ONE et l'Intercommunale IMAJE sur l'adaptation des horaires des crèches communales pour offrir un accueil flexible aux enfants tout en tenant compte du bien-être de ceux-ci.
 - Poursuivre le soutien et le développement efficace du réseau de soutien scolaire.
 - Envisager la construction d'une nouvelle crèche, de préférence dans le Parc Communal, pour remplacer les modules.

3. Soutenir aux côtés des citoyens le développement de projets sportifs, culturels avec une attention particulière pour les jeunes

Il est important pour nous de travailler sans cesse aux côtés des citoyens pour la réalisation de projets qui touchent des domaines importants visant à garantir la qualité de la vie à La Bruyère.

Le sport et la culture seront toujours des vecteurs importants d'épanouissement physique et mental et justifient à ce titre l'attention que nous leur accorderons.

4. Les projets sportifs

Nous comptons créer un service sportif local intégré pour la gestion de l'ensemble des espaces communaux de sport à La Bruyère via la relance d'une commission des sports et nous étudierons par ailleurs les possibilités de mutualiser la gestion du hall des sports avec d'autres communes. En matière sportive, nous avons la volonté de :

- Construire le hall sportif tel que prévu dans les projets de subvention avec Infraspport dans les plus brefs délais.

- Relancer la commission des sports pour l'aménagement des espaces extérieurs et l'installation de modules de sports (Agora Sport) et de jeux en concertation avec les riverains dans chaque village de l'entité (voir Fiche Plan Communal de Développement Rural).
- Soutenir les opérations de développement de (re)mise au sport pour tous (de type « *Je cours pour ma forme* »).
- Renforcer le soutien aux clubs sportifs actuels et soutenir le développement des nouveaux sports (par des critères objectifs et connus de tous).
- **Les projets Jeunesse**

La jeunesse requiert une attention particulière car, à travers elle, nous préparons l'avenir de notre Commune et... son avenir ! L'attention qui lui sera consacrée aujourd'hui est donc un investissement sain ! Les actions suivantes seront donc réalisées durant la législature :

- Mettre en place le conseil communal des enfants.
- Impliquer la participation citoyenne des adolescents et des jeunes via l'opération « *ça bouge dans notre commune* ».
- Favoriser une utilisation partagée des bâtiments entre mouvements de jeunesse, clubs des jeunes et autres associations ; améliorer et développer leurs infrastructures de manière pérenne.
- Étudier et assurer la mise en place de plaines de jeux dans chaque village en concertation avec les riverains (fiche PCDR).
- Ouvrir le parc communal de Rhisnes aux mouvements de jeunesse et aux citoyens.
- Apporter une aide administrative pour tout dossier de demande de subsides.
- Étudier la possibilité d'une décentralisation d'AMO (Aide en Milieu Ouvert) existante en collaboration avec le CRLB.
- Soutenir de manière pérenne les activités locales des associations via notamment une journée des associations.
- **Les projets culturels**

La culture est une ouverture à la diversité du monde, elle peut ouvrir sur des univers nouveaux et, en favorisant l'éveil aux richesses que chaque milieu et que chaque individu possède, elle établit un trait d'union entre les autres et soi-même ; elle permet de communiquer, elle est rencontre de l'autre. La Bruyère peut s'enorgueillir d'être une Commune à haut potentiel culturel ! Nous veillerons donc à :

- Créer une commission culturelle locale afin de construire une politique culturelle en partenariat avec les communes voisines (centres culturels locaux, académies, ...) et assurer la gestion du « centre culturel d'Emines ».
- Mettre tout en œuvre pour rénover le « centre culturel d'Emines » afin d'en faire une véritable salle polyvalente de spectacle pour les groupes de théâtre, musique, arts de la parole, danses.
- Revoir les modalités de mise à disposition du chapiteau pour les écoles et le monde associatif.
- Continuer à mettre en priorité les salles communales à disposition des associations bruyéroises à des prix accessibles.
- Soutenir les projets éducatifs, culturels et favoriser les synergies entre les associations existantes en les impliquant systématiquement dans toutes les dimensions de la vie communale.
- Étendre les formations informatiques et réseaux sociaux à toutes les catégories de la population.
- Poursuivre les initiatives de promotion du livre et du jeu de société via la bibliothèque - ludothèque communale.
- Développer la bibliothèque numérique (mémoire des Bruyérois).
- Relancer les activités liées au jumelage.
- Soutenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et au wallon ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire de la commune aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations.
- **Les projets patrimoniaux et touristiques**

Patrimoine et tourisme constituent deux atouts de notre belle Commune.

Ceux-ci seront donc valorisés tout au long de la législature. Les actions suivantes seront menées :

- Étudier avec les acteurs publics (Province, Ville de Namur) et privés la valorisation du fort d'Emines comme pôle culturel et historique.

- Poursuivre le travail d'inventaire et de mutualisation des travaux aux lieux de cultes des villages ; veiller à l'entretien régulier des lieux de culte et y proposer des activités culturelles récurrentes pour valoriser notre patrimoine religieux.
- Soutenir le syndicat d'initiative pour développer un pôle d'attraction touristique et culturel à La Bruyère; intégrer l'offre touristique du syndicat d'initiative et du tourisme sur le site internet de la commune.
- Promouvoir des circuits de découverte des producteurs locaux (circuits courts) et le tourisme écologique.
- Soutenir la création de chambres d'hôtes et de gîtes.
- Répertorier et valoriser les points de vue remarquables.
- Fleurir les entrées des villages.
- Développer une signalétique contemporaine des lieux remarquables (exemple : QR CODE, réalité augmentée) et harmoniser les plaques de rues.

5. Développer des alternatives au tout à la voiture

La mobilité est un enjeu géostratégique, de santé publique et de qualité de vie sur l'espace public: il est indispensable de développer des alternatives au « tout à la voiture » trop longtemps favorisée à La Bruyère. Il s'agit là d'une priorité importante à nos yeux car nous touchons là à la qualité de vie sur notre territoire et à notre sécurité. Nous avons donc la volonté de :

6. Mobilité

- Créer, au sein de la CCATM, une commission communale de mobilité afin d'établir un plan (communal/intercommunal) de mobilité avec les citoyens.
- Engager un responsable local, conseiller en mobilité, chargé d'en suivre l'application sous la responsabilité du conseil communal.
- Mettre en place, dans ce cadre, les propositions développées dans le PCDR (aménagement des places, création de trottoirs et de pistes cyclables vers les écoles, les gares et les arrêts de bus avec des aménagements de sécurité; réaménager les sentiers existants et baliser les promenades, instaurer des « rues scolaires », ...).
- Mettre l'accent, dans toutes les décisions communales, sur la sécurité des déplacements et la mobilité douce.
- Favoriser l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes (parking vélo et matériel adapté).

- Aménager, sécuriser et embellir les parkings des deux gares en y intégrant des emplacements PMR par une négociation avec Infrabel.
- Négocier avec les TEC et Infrabel des transports en commun plus en phase avec les habitants et particulièrement des élèves du secondaire vers Namur et Gembloux.
- Solliciter du SPW un aménagement sécurisé pour les usagers faibles des routes régionales sur le territoire de La Bruyère.
- Développer sur base des réalisations d'autres communes, une application mobilité locale intégrant notamment le co-voiturage.
- Intensifier les contrôles de vitesse et poursuivre la réflexion sur le placement de radars et de dispositions de sécurité routière en lien, bien sûr, avec un plan global de mobilité.
- **Sécurité des personnes et des biens**

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il nous faut :

- Maintenir les équipes d'agents de quartier (police de prévention et de proximité) et les faire (re)connaître.
- Poursuivre les campagnes de prévention et les formations notamment dans les écoles
- Prévenir et sanctionner les incivilités.
- Adapter l'éclairage aux spécificités de l'espace public.
- Repenser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux énergétiques du 21^{ème} siècle

La création d'un seul échevinat de la transition écologique nous permettra de mieux gérer cet important domaine de la vie publique touchant l'aménagement de notre territoire. Une attention particulière sera également consacrée aux indispensables économies d'énergie qui mobilisent actuellement, et justement, l'opinion publique.

7. Aménagement du territoire et urbanisme

Tout citoyen doit pouvoir accéder à des règles d'urbanisme connues de tous. Voilà, sans doute, l'objectif premier que nous nous fixons. Nous comptons donc :

- Établir et diffuser un règlement communal d'urbanisme.
- Construire un schéma de structure afin d'utiliser le territoire communal de manière parcimonieuse car il n'est pas renouvelable.

- Maintenir un conseiller en aménagement du territoire.
- Revitaliser la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) comme la Commission Locale du Développement Rural (CLDR) et encourager les synergies entre les deux commissions.
- Dans la mise en œuvre du PCDR, réaménager en priorité les places communales en vrais lieux de rencontre et les autres zones à revitaliser (quartier des deux gares, ...).
- **Énergie**

Il nous faut intégrer rapidement les objectifs de réduction de la consommation énergétique tels que prévus dans la nouvelle Convention des Maires adoptée par la Commission européenne le 15 octobre 2015 et tenter, autant que faire se peut, d'initier une production locale d'énergie non fossile et renouvelable.

Dans ce cadre, nous veillerons à :

- Engager un conseiller en énergie.
- Réaliser un audit énergétique pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux.
- Développer la production d'énergie sur notre territoire au bénéfice de nos habitants en partenariat public-privé.
- Remplacer progressivement le parc des véhicules communaux par des véhicules respectueux de l'environnement.
- Développer des achats groupés d'énergie pour la commune, les écoles et les citoyens.

8. Relier le territoire agricole et ceux qui en vivent avec les citoyens qui l'utilisent

9. Environnement

Limiter les transports inutiles et développer les circuits courts pertinents est une nécessité aujourd'hui tant pour créer ou maintenir de l'emploi local chez les producteurs que pour favoriser la consommation d'une nourriture et des produits locaux et sains par un soutien communal volontariste.

Pour ce faire, outre une attention particulière aux cahiers des charges des commandes publiques, nous nous engageons à :

- Confirmer la fonction d'éco-conseiller.
- Lancer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

- Valoriser la dynamique des circuits courts.
- Être commune pilote en matière de réglementation sur l'utilisation des pesticides : informations au citoyen, formation du personnel communal, mise en place de procédures en concertation avec les agriculteurs, sans aller au-delà des réglementations du Gouvernement Wallon, et développement des actions portées par le maître composteur qui veillera à développer le compostage individuel.
- Revaloriser les chemins et sentiers et développer un plan d'action de replantation de haies.
- Entamer une réflexion sur la diversification des sépultures et une verdurisation des cimetières.
- Prévenir les inondations par une gestion des voiries, des ruisseaux et des terres de ruissellement en bonne concertation avec les agriculteurs et le GISER.
- Devenir une commune référence en matière de propreté publique (sanctionner les dépôts sauvages, nettoyer les ruisseaux et aménager les abords...) et mener une action sur le plan pédagogique.
- Devenir une commune « *maya* » afin de sauvegarder, sur notre commune, les populations d'abeilles et d'insectes butineurs (plantes mellifères, implantations de ruches) . Il nous faut reconstituer dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués autant que possible de pesticides.
- Soutenir le bénévolat dans toute une série de missions (plantation de fleurs, potager collectif, sensibilisation dans les écoles,...).
- **Économie**
- Créer une Maison de l'Emploi et mettre en place une plateforme d'échange d'informations entre des entrepreneurs, des indépendants, des associations.... et demandeurs d'emploi de La Bruyère.
- Renforcer le rôle de l'Agence Locale de l'Emploi (ALE).
- Organiser une journée des producteurs locaux afin de les faire connaître et, ainsi, soutenir le développement d'entreprises sociales, en lien avec du circuit court.
- Créer un espace co-working public.
- Mettre en place une Association des commerçants.
- **Agriculture et Bien-être animal**

En créant un échevinat de l'agriculture et du bien-être animal, nous avons, d'emblée, signifié notre volonté d'accorder attention à cette question du bien-être animal mais aussi et surtout, et de manière bien plus large, au monde agricole qui marque notre territoire.

Nous avons la volonté de :

- Créer une commission de l'agriculture et de la ruralité.
- Soutenir la transition agricole (miscanthus, biocarburant, bio-méthanisation ...) et faire vivre la charte de la ruralité.
- Structurer et valoriser financièrement l'aide apportée par les agriculteurs pour le déneigement.
- Mener des campagnes concrètes et structurées d'identification et de stérilisation des chats errants.
- Recenser tous les arbres fruitiers, sur base volontaire, en vue d'organiser la valorisation de la récolte des fruits et leur pressage local.

10. Inclure tous les habitants à tout âge (solidarité)

Une Commune où il fait bon vivre est une commune à l'écoute de ses citoyens. Nous souhaitons donc encourager des projets qui favorisent le «Vivre ensemble». La solidarité entre toutes les générations doit être renforcée à La Bruyère.

11. Maintenir les aînés qui le désirent à La Bruyère

- Centraliser au sein du CPAS l'ensemble de la politique sociale et du logement public.
- Renforcer le processus participatif via la Commission Consultative Communale des Aînés.
- Étudier avec d'autres communes et d'autres partenaires la possibilité de créer une résidence services publique (associée à une Maison de Repos) ; une maison de repos publique et/ou des habitats groupés pour seniors à La Bruyère afin de bien vieillir à La Bruyère ;
- Poursuivre les partenariats profitables aux aînés comme celui lancé avec l'asbl « Le Bien Vieillir » de Namur et mieux communiquer sur les actions existantes.

1. Investir dans le logement pour tous

Il nous faut répondre aux enjeux démographiques et sociaux par une politique volontariste en matière de rénovation et de création de logements publics durables répartis dans les différents villages. Nous ne ménagerons donc pas nos efforts pour :

- Soutenir la création de logements tremplins et de logements partagés afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un loyer modéré et de se constituer une épargne pour leur faciliter l'accès à la propriété ;
- Avoir, en fonction des règles urbanistiques définies (notamment le critère de densité), une attention particulière aux demandes de division d'un logement afin de préparer la question de diminution du taux d'occupation des habitations.

2. Vivre la différence

Pour permettre à chaque personne présente sur le territoire communal d'être considérée avec respect, nous nous engageons à :

- Créer une Commission chargée de défendre les personnes en situation de handicap et leur garantir ainsi l'accès aux activités communales.
- Adhérer à la charte Ville Amie Démence.

3. Initier une politique locale de solidarité internationale

La Solidarité Internationale est une matière confiée formellement à une Échevine qui développera son action en s'appuyant sur une commission citoyenne, soutenue par un personnel communal dédié et des budgets communaux (coopération au développement) consacrés à des projets citoyens à étudier en concertation avec les communes voisines.

Il nous restera à :

- Concrétiser la motion communale « *Commune hospitalière* », votée à l'unanimité lors de la précédente législature.
- Obtenir le label de « *Commune du commerce équitable* ».
- **Promouvoir l'égalité des chances**

Permettre à chacun et chacune, quels que soient son origine sociale, son lieu de naissance, ses convictions religieuses ou philosophiques, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap d'être intégré(e) dans la société de manière respectueuse : tel est l'engagement que nous prenons solennellement en ce début de législature.

Nous veillerons notamment à :

- Créer un échevinat dédié à l'égalité des chances, aux droits de l'homme et de la femme, et des LGBTQ+.
- Baptiser les éventuels nouveaux espaces publics et voiries par des noms de femmes ayant marqué l'histoire de La Bruyère. »

APPROUVE par 13 voix pour (PS, D&B et ECOLO) et 8 voix contre (MR) la déclaration de politique communale telle que détaillée ci-dessus.

4. Patrimoine communal : Construction d'un hall omnisports : Section d'Emines :
Décision
 a) Cahier des charges et avis du marché
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1222-3 et L1124-40 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés public ci-dessous la loi ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché " La Bruyère : travaux de conception et de réalisation d'un hall sportif à Emines " établi par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP en abrégé) ;

Considérant, en effet, que depuis de nombreuses années, la commune de La Bruyère souhaite se doter de pareille infrastructure ;

Considérant que différents projets ont été étudiés mais qu'à chaque fois, ils n'ont pas pu se concrétiser vu notamment les exigences du Pouvoir subsidiant qui n'ont pas cessé de fluctuer au gré des disponibilités budgétaires des caisses régionales ;

Considérant que par courrier du 14 décembre 2017, Madame la Ministre régionale Valérie De Bue a informé les Autorités communales de son avis de principe favorable dans le dossier de subsidiation de la construction de ce bâtiment conséquent sur le territoire bruyérois ;

Considérant que le Conseil du 28 juin 2018 a marqué son accord sur la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le BEP, en vertu de laquelle l'Intercommunale, dans le cadre du mécanisme dénommé « in house » s'engageait à aider la Commune, Maître d'ouvrage, à définir et à ériger cet équipement multisports ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.500.000 € HTVA ou 4.235.000 € TVAC ;

Considérant que le bureau d'études du BEP a finalisé la rédaction du cahier spécial des charges et de l'avis de marché public ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, par voie de modification budgétaire ;

Considérant qu'une demande d'avis de légalité a été soumise au Directeur financier ;

Considérant que celui-ci n'émet aucune remarque quant à la légalité de ce projet mais formule des réserves sur son financement et les conséquences des remboursements sur le résultat à l'exercice propre dès 2020 ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE par 13 voix pour (PS, D&B et ECOLO), 7 voix contre (MR à l'exception de Monsieur R. CAPPE) et 1 abstention (Monsieur R. CAPPE) :

Article 1:

D'approuver le cahier des charges n° 2018/143, le montant estimé du marché « La Bruyère : travaux de conception et réalisation d'un hall sportif à Emines » ainsi que l'avis de marché établis par le BEP. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.500.000 € HTVA ou 4.235.000€ TVAC.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 :

De financer cette dépense par un crédit qui sera prévu par voie de modification budgétaire.

5. Plan de Cohésion Sociale (PCS en abrégé) : Rapport financier : Exercice 2018 : Approbation

Le Conseil,

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 1^{er} mars 2018 accordant à la commune de La Bruyère une subvention de 18.560,74 € dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS en abrégé) 2014-2019 ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité stipulant que la Commune est tenue de justifier l'emploi de la subvention en communiquant un dossier justificatif pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Vu le rapport financier du PCS dûment complété et signé par le Bourgmestre, le Directeur Général ainsi que le Directeur financier ;

Considérant que l'ensemble du rapport financier, une fois approuvé par le Conseil Communal, doit parvenir à la DICS pour le 31 mars 2017 au plus tard ;

Considérant que la Commune respecte ses obligations en matière d'apport communal et que le rapport 2018 fait apparaître un montant total justifié de 27.182,78 € ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège Communal ;

D E C I D E avec 20 voix pour (PS, D&B, ECOLO et MR à l'exception de Monsieur T. BOUVIER) et 1 voix contre (Monsieur T. BOUVIER) :

Article 1 :

D'approuver le rapport financier couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 du PCS 2014-2019.

Article 2 :

De transmettre le dossier justificatif accompagné de cette délibération à la Direction de la Cohésion Sociale du Service Public de Wallonie par voie électronique à l'adresse pcs.actionssociale@spw.wallonie.be.

6. ASBL Agence Locale pour l'Emploi (ALE en abrégé) : Désignation des 9 représentants communaux aux Assemblées générales

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil Communal du 08/08/1994 décidant du principe de la création d'une ASBL Agence Locale pour l'Emploi à La Bruyère;

Vu les statuts de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi de La Bruyère et notamment l'article 5 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune appelés à composer ladite ASBL en raison du renouvellement du Conseil Communal suite aux élections du 14 octobre 2018 ;

Attendu que pour ce faire, il appartient au Conseil Communal de justifier d'un critère objectif de proportionnelle à savoir soit la clé d'Hondt soit le clivage Majorité/Minorité ;

Vu les candidatures proposées :

par le MR : Monsieur DINJART Alexis, rue du Try, 18 à 5081 La Bruyère/Saint-Denis,
Monsieur de THOMAZ de BOSSIERE Nicolas, rue des Chômeurs, 2 à 5080 La Bruyère/Rhisnes,

Monsieur GHELDOF Ludovic, chaussée d'Eghezée, 25/5 à 5081 LA Bruyère/Saint-Denis,

par le PS : Madame FRERES Candice, rue Janquart, 17B à 5081 La Bruyère/Meux,
Madame HUYS Laurence, rue du Hazoir, 29 à 5081 La Bruyère/Saint-Denis,

par D&B : Monsieur VANACKERE Patrick, rue Pommelée Vache, 3A à 5080 La Bruyère/Warisoulx,

Monsieur GODET Yannick, rue du Chainia, 45 à 5081 La Bruyère/Meux,

par Ecolo : Monsieur BRICHART Pierre, rue du Ruisseau, 10 à La Bruyère/Bovesse ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

ARRETE à l'unanimité :

Article unique.

Sont désignés, suivant les critères de la clé D'hondt, pour représenter la Commune aux Assemblées générales de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi de La Bruyère :

pour le MR : Monsieur DINJART Alexis, rue du Try, 18 à 5081 La Bruyère/Saint-Denis,
Monsieur de THOMAZ de BOSSIERE Nicolas, rue des Chômeurs, 2 à 5080

La Bruyère/Rhisnes,

Monsieur GHELDOF Ludovic, chaussée d'Eghezée, 25/5 à 5081 La Bruyère/Saint-Denis,

pour le PS : Madame FRERES Candice, rue Janquart, 17B à 5081 La Bruyère/Meux,

Madame HUYS Laurence, rue du Hazoir, 29 à 5081 La Bruyère/Saint-Denis,

pour D&B : Monsieur VANACKERE Patrick, rue Pommelée Vache, 3A à 5080

La Bruyère/Warisoulx,

Monsieur GODET Yannick, rue du Chainia, 45 à 5081 La Bruyère/Meux,
pour Ecolo : Monsieur BRICHART Pierre, rue du Ruisseau, 10 à La Bruyère/Bovesse ;
Expédition de la présente délibération sera transmise à l'ASBL précitée.

7. RFC Meux : Amélioration des installations sportives : Octroi d'un subside supplémentaire : Décision

Le Conseil,

Attendu que le RFC Meux a souhaité, début 2014, entamer un vaste chantier de rénovation et d'extension de ses infrastructures ;

Attendu que ces travaux consistaient outre en la création d'un terrain synthétique, en l'agrandissement de divers locaux parmi lesquels figuraient les vestiaires, la salle de réunion ainsi que celle de réception, et des surfaces techniques ;

Attendu que le coût global estimé de ces aménagements immobiliers avoisinait 1.430.000 € TVAC qui, après réception de subsides régionaux et récupération d'une partie de la TVA, devait laisser un solde net à financer de maximum 300.000 € ;

Attendu que la prise en charge de cette somme devait reposer sur un partage à quotité égale entre la Commune d'un côté et le club concerné de l'autre ;

Attendu que ce dernier a toutefois émis le désir que sa part soit préfinancée sur les deniers communaux et que le remboursement de celle-ci soit calqué sur les modalités (durée, taux et échéances) de l'emprunt souscrit à ce effet par le Collège ;

Attendu que le Conseil a accepté en séance du 30 janvier 2014 d'octroyer au RFC Meux un subside d'un montant de 300.000 € remboursable pour moitié et destiné à financer partiellement les travaux d'extension et de rénovation ci-dessus mentionnés de ses infrastructures ;

Attendu que ce club sportif a eu l'opportunité de bénéficier d'un solde de subside supplémentaire de la part d'Infrasports à concurrence de 75 % avec un montant maximum de 42.640 € ;

Attendu que les différents aménagements destinés à améliorer encore davantage la fonctionnalité de ses infrastructures, consistaient principalement à remplacer les châssis de l'ancien bâtiment, à moderniser l'éclairage des terrains 1 et 3, à renouveler les sanitaires dans les vestiaires originels et à placer une ventilation mécanique ainsi qu'une alarme avec vidéo-surveillance ;

Attendu que le Conseil a accepté en séance du 30 juin 2016 d'octroyer au RFC Meux un subside supplémentaire d'un montant de 12.500 € remboursable pour moitié et destiné à financer des travaux complémentaires visant à améliorer la fonctionnalité des infrastructures du club ;

Attendu que le Conseil a accepté en séance du 30 novembre 2017 d'octroyer au RFC Meux un subside supplémentaire de 30.000 € à charge de la commune et destiné à financer le renforcement de la puissance du compteur électrique et la réfection de l'égouttage communal desservant les rues voisines et endommagé avant le début des travaux ;

Attendu que le RFC Meux a refait une demande de subside supplémentaire datée du 23 mars 2018 pour 12.500 € afin de solder les travaux déjà réalisés et facturés ;

Attendu qu'il est demandé à la Commune d'accepter de prendre en charge 50% (6.250 €) de la partie non subsidiée (12.500 €) du solde des travaux et de préfinancer la quotité à supporter par le club (50 % soit 6.250 €) que celui-ci remboursera en fonction des modalités de l'emprunt contracté à cette fin par le Collège ;

Attendu qu'une demande d'avis de légalité a été adressée au Directeur financier le 10 octobre 2018 ;

Attendu que celui-ci s'est positionné favorablement ;

Vu les articles L1122-30, L1124-40 §1 C et L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la note conjointe du Directeur général et du Directeur financier adressée au Collège du 11 avril 2018, dans laquelle ces 2 grades légaux se disent très préoccupés par ce dossier à la lumière des difficultés rencontrées pour obtenir le respect des échéances actuelles de remboursement ;

DECIDE par 20 voix pour (PS, D&B, ECOLO et MR à l'exception de Monsieur T. BOUVIER) et 1 voix contre (Monsieur T. BOUVIER) :

- d'octroyer un subside au RFC Meux d'un montant de 12.500 € qui ne donnera lieu à aucune sortie de fonds de la Commune mais permettra de réduire l'encours du club à l'égard de celle-ci ;

- de signer une convention entre la Commune et cette association sportive dans laquelle la première s'engage à octroyer ladite somme et la seconde à rembourser ponctuellement les charges (intérêts et capital) de l'emprunt de 6.250 € contracté par les Autorités communales en son nom ;

- ledit subside sera prélevé à l'article 764/522-52 du budget extraordinaire 2019 et sera financé par la souscription d'un emprunt de 6.250 à charge du RFC Meux et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire de 6.250 € à charge de la Commune.

8. L'église de Warisoulx :

Madame V.Buggenhout confirme qu'une réunion s'est bien tenue le 6 février 2019 en présence du Père Patrick, de Monsieur Callut (BEP) et des membres de la Fabrique d'Eglise. Elle estime que cette rencontre a été très constructive et signale que la priorité est donnée au maintien de ce lieu de culte. Elle ajoute que la décision de démonter le clocher a été prise sur base du rapport des techniciens de l'Intercommunale.

Elle rappelle que ce problème existe de longue date et que l'étude commandée au BEP par l'ancienne Majorité sera bientôt terminée. Seul le volet budgétaire doit encore être finalisé. Monsieur L.Botilde s'inquiète de savoir si le clocher sera replacé par la suite sur l'édifice, avant que tant le Bourgmestre que Madame Buggenhout réfutent toute certitude sur ce point. Dans un premier temps, cet élément architectural du bâtiment sera descendu et l'ouverture sera bâchée.

En fin de séance publique, Monsieur R.CAPPE souhaite poser une question orale relative à l'empierrement par une société privée d'une surface de 800 m², soit 600 m³ de caillasse, qui a généré à l'arrière de l'entrepôt communal de Villers-Lez-Heest une surélévation de 60 à 80 cm par rapport au terrain du voisin.

Il interroge le Collège sur l'existence tant d'un permis d'urbanisme dans cette zone de cours et jardin, que d'un marché public vu le recours à une main d'œuvre extérieure.

Monsieur L.FRERE déclare qu'aucun permis d'urbanisme n'a été sollicité mais précise son incompréhension face aux récriminations du voisin concerné dans la mesure où la pente a été réalisée pour ramener les eaux de ruissellement vers le hangar et non vers sa propriété.

Il estime que la solution consiste à trouver un accord avec le riverain mécontent. Il assure par ailleurs que la Commune régularisera si nécessaire.

Monsieur R.CAPPE rétorque que même une entente avec le particulier dont question, ne dispensera pas de solliciter et d'obtenir un permis d'urbanisme.

Pour le surplus, Monsieur L.Frère pense qu'un marché public a été conclu pour l'exécution de ce travail et précise que le Collège s'est prononcé sur ce dossier d'aménagement foncier.

Monsieur G.CHARLOT déplore que ce problème connu depuis une douzaine de jours par Monsieur R.CAPPE, n'ait pas fait l'objet d'un point supplémentaire de sa part.

Il assure que le Collège étudiera ce problème et apportera une réponse complète lors de la prochaine séance du Conseil voire la communiquera directement à l'ancien Bourgmestre .